



POLITIQUE DU PATRIMOINE

FIERS DE NOTRE HÉRITAGE

MRC des Maskoutains



LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

« CHACUN PORTE SON ÂGE SA PIERRE ET SES OUTILS POUR BÂTIR SON VILLAGE SA VILLE ET SON PAYS... »

Gilles Vigneault

Extrait de *Chacun porte son âge*



Dépôt légal - ISBN 978-2-923624-01-3
Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2007
Bibliothèque nationale du Canada 2007

© Tous droits de reproduction réservés
Municipalité régionale de comté des Maskoutains
805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 5C6
Téléphone 450 774 3141, télécopieur 450 774 7161
admin@mrcmaskoutains.qc.ca
www.mrcmaskoutains.qc.ca



› SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, RUE PRINCIPALE

MOT DE MADAME LE PRÉFET

Municipalité régionale de comté des Maskoutains

UNE VISION D'AVENIR POUR NOTRE PATRIMOINE



C'est avec enthousiasme que la Municipalité régionale de comté des Maskoutains a amorcé à l'automne 2006 l'élaboration de sa Politique du patrimoine. Le présent document est l'aboutissement d'une réflexion de longue haleine; il met en relief l'importance d'une participation collective à la conservation et à la mise en valeur de notre patrimoine régional.

Nous savons que l'avenir de notre patrimoine passe inévitablement par la reconnaissance des œuvres de nos prédécesseurs qui se sont appliqués à façonner notre territoire. Nous avons la responsabilité de protéger la vitalité de cet ensemble de références représentatif de notre identité et de notre patrimoine collectif.

À titre de préfet, je suis convaincue que les municipalités peuvent jouer un rôle prépondérant pour la sauvegarde du patrimoine, entre autres en offrant aux citoyennes et aux citoyens un milieu de vie où le patrimoine est considéré comme une richesse à faire connaître, à préserver et à valoriser. Nous fondons de grands espoirs dans la réalisation de projets à cet effet.

Au nom des membres du conseil des maires, je remercie les citoyens qui ont contribué à la production de cette Politique du patrimoine. Mentionnons d'abord la grande disponibilité et l'apport des membres de la Commission du patrimoine maskoutain, chargée d'élaborer cette politique.

Je tiens également à remercier les comités locaux consultés dans les municipalités ainsi que les nombreux partenaires qui ont offert un soutien indispensable à l'avancement du projet.

Cette Politique du patrimoine souhaite manifester à toute la population notre volonté de faire place au patrimoine dans le développement global de notre territoire.

Avec l'appui de nos 17 municipalités, nous sommes assurés que la protection de notre patrimoine collectif franchira une étape importante.

A handwritten signature in black ink that reads "Francine Morin".

Francine Morin, préfet
MRC des Maskoutains

MOT DE LA PRÉSIDENTE
Commission du patrimoine maskoutain

NOTRE PATRIMOINE, UNE FIERTÉ

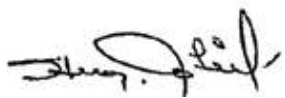
Au printemps 2006, la Commission du patrimoine maskoutain était mise sur pied par la MRC des Maskoutains afin d'élaborer la présente Politique du patrimoine pour l'ensemble de notre région. Dans le but de préserver et de mettre en valeur l'héritage unique qu'est notre patrimoine, les membres de la Commission vous présentent aujourd'hui un cadre d'intervention qui tient compte des caractéristiques particulières de chaque municipalité.

Témoin de l'histoire et de l'activité des hommes, de leurs croyances et de leurs parcours, le patrimoine contribue à nous définir. Mais cette richesse de nos milieux induit un certain nombre d'obligations : l'entretien, la connaissance, la protection et la transmission aux générations suivantes.

Cette Politique du patrimoine constitue un canevas pour que notre patrimoine rayonne, nous l'espérons, au cœur même du quotidien des citoyens et des élus. Elle pose les balises d'un développement cohérent et réfléchi des interventions possibles pour l'ensemble des municipalités. C'est un outil précieux dans la mesure où cette politique favorisera l'éclosion d'initiatives locales s'arrimant aux orientations régionales.

Nous devons maintenant faire de notre Politique du patrimoine une réalité. Nos objectifs doivent nous inciter à poser des gestes concrets, des gestes qui garantiront une reconnaissance enrichissante et constante des atouts patrimoniaux de nos milieux de vie.

La Commission du patrimoine maskoutain entend appuyer et soutenir les initiatives locales et régionales afin de développer les richesses de chaque milieu. Avec votre apport indispensable, nous pourrions atteindre l'équilibre entre le respect d'un riche héritage patrimonial et les forces vives de la modernité, pour que nous soyons encore plus fiers de notre région !



Huguette Corbeil, présidente
Commission du patrimoine maskoutain





› SAINT-HYACINTHE, RUE GIROUARD OUEST

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	9
NOTRE POINT DE DÉPART	
1. DÉFINITION	10
PATRIMOINE	
2. REGARDS SUR LE PATRIMOINE MASKOUTAIN	12
LE TERRITOIRE ET SES MUNICIPALITÉS	
UN PATRIMOINE DIVERSIFIÉ	
3. LES PRINCIPES DIRECTEURS	16
1. DÉCOUVRIR LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	
2. RECONNAÎTRE LA VALEUR DU PATRIMOINE	
3. PROTÉGER CES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	
4. S'ASSOCIER AUX GARDIENS DU PATRIMOINE	
5. TRANSMETTRE L'IMPORTANCE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE	
4. LES AXES D'INTERVENTION	19
1. CONNAÎTRE ET DÉCOUVRIR	
2. COMPRENDRE POUR PRÉSERVER	
3. CONSERVER ET SAUVEGARDER	
4. METTRE EN VALEUR ET DIFFUSER	
5. LES ORIENTATIONS	20
1. ACCROÎTRE L'ACCÈS À L'HISTOIRE RÉGIONALE	
2. VALORISER L'ARCHITECTURE DU CADRE BÂTI ANCIEN	
3. PROTÉGER LES PAYSAGES IDENTITAIRES	
4. DONNER UNE MÉMOIRE AUX LIEUX	
5. PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES OBJETS DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE	
6. DÉCOUVRIR NOS PORTEURS DE TRADITIONS	
7. PROMOUVOIR LE PATRIMOINE EN TANT QUE MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	
6. PLAN D'ACTION RÉGIONAL	22
LES OBJECTIFS ET LES MOYENS	
7. LA MISE EN ŒUVRE	28
LA MRC FACILITATRICE	
LA MRC MAÎTRE D'ŒUVRE	
LES PARTENAIRES	
DES DÉFIS RÉGIONAUX	
TERMINOLOGIE ASSOCIÉE AU PATRIMOINE	32
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	34
RÉALISATION ET COLLABORATION	35



› SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON, CHEMIN DE SAINT-DOMINIQUE



UN POINT DE DÉPART

L'UTILITÉ D'UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE

Tracer le parcours à entreprendre pour stimuler notre intérêt collectif envers le patrimoine résume l'intention de cette politique. Ce faisant, des priorités se sont dessinées :

- › Exprimer et affirmer notre identité locale et régionale;
- › Mieux connaître l'évolution et la transformation de nos milieux;
- › Développer notre vision des éléments patrimoniaux que nous voulons protéger;
- › Intégrer le patrimoine dans nos préoccupations citoyennes, municipales et régionales.

UNE RICHESSE COLLECTIVE

Notre patrimoine fait de la région maskoutaine un endroit intéressant à découvrir tant pour ceux qui y habitent que pour les touristes. Pourtant, ces grands avantages risquent d'être fortement réduits si nous négligeons la préservation des éléments patrimoniaux significatifs de nos milieux. Cette préservation constitue aujourd'hui un défi; partageons donc ensemble cette responsabilité.

UNE IDENTITÉ À PARTAGER

La survie du patrimoine et sa transmission à la génération suivante dépendent pour beaucoup de son intégration aux préoccupations actuelles. Le meilleur moyen de protéger notre patrimoine est de s'en occuper, de lui attribuer un rôle dans la société d'aujourd'hui, bref, de se l'approprier.

L'APPROPRIATION DU PATRIMOINE PAR LA SENSIBILISATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Une politique du patrimoine n'a de sens que si les citoyens adhèrent aux orientations énoncées. C'est une invitation à passer à l'action, à collaborer aux projets proposés ou à en suggérer de nouveaux. Par cette politique, les citoyens sont appelés à retrouver une mémoire collective et à la partager.

Notre patrimoine se compose souvent de choses modestes, proches du terroir et de la vie quotidienne de nos prédécesseurs. Certains éléments patrimoniaux sont issus d'une élite; plus éloignés de la culture populaire, ils représentent néanmoins des modes de vie qui ont aussi existé.

Qu'il s'agisse d'architecture résidentielle ou religieuse, d'objets usuels, de savoir-faire ou de traditions, nos références culturelles s'y trouvent tout autant inscrites. C'est aussi la somme des regards que posent les citoyens et les visiteurs sur ces éléments irremplaçables qui donne au patrimoine toute sa richesse, tout son intérêt.

Pour toutes ces raisons, nous convions les citoyens de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains à reconnaître, à protéger et à apprécier le patrimoine de notre région.



› SAINT-LIBOIRE, RUE SAINT-PATRICE

PATRIMOINE

**BIENS, VALEURS, COUTUMES,
SAVOIRS, TRANSMIS À TRAVERS
LE TEMPS, RECONNUS ET
APPROPRIÉS COLLECTIVEMENT
POUR LEUR VALEUR DE
TÉMOIGNAGE ET DE MÉMOIRE
HISTORIQUE ET MÉRITANT
D'ÊTRE PROTÉGÉS, CONSERVÉS
ET MIS EN VALEUR.**

*Éléments de deux définitions présentées par le
Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec,
sous la direction de Roland Arpin, coll. de l'Université Laval, 2000.*

La MRC des Maskoutains approuve pleinement cette définition.

De plus, elle propose les affirmations suivantes, qui sont à la base de la présente Politique du patrimoine :

- › Les communautés de l'espace géographique actuel de la MRC des Maskoutains ont construit, au cours de leur **histoire**, un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques fondés sur les **interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains**.
- › Les éléments du patrimoine témoignent du rôle important qu'ont joué dans le passé, des **institutions**, des **événements** et des **personnes**, dont nous sommes tributaires encore aujourd'hui.
- › Les **objets**, qu'ils soient artistiques ou d'utilité quotidienne, révèlent une constante adaptation des gens à leur milieu urbain ou rural. Nos prédécesseurs ont voulu **innover** et **embellir** leur environnement immédiat.
- › Les **constructions**, édifiées pour des usages précis, regroupées ou isolées, se sont installées de façon à profiter des avantages de divers lieux d'implantation. Au fil des ans, elles ont imposé un **paysage humanisé** dont nous sommes les bénéficiaires.
- › Les **gens** qui nous ont précédés savaient également se divertir, transmettre leur compétence, raconter des histoires et s'inventer des passe-temps. Les **savoirs** et les **savoir-faire** sont souvent transmis d'une génération à l'autre.
- › L'activité humaine s'accommode des caractéristiques du milieu naturel (relief, nature du sol, cours d'eau, boisés). L'histoire de l'**occupation du territoire** traduit cette relation particulière qui s'établit entre le **lieu** et ses **occupants**.
- › La MRC reconnaît l'importance, sur son territoire, des éléments patrimoniaux imprégnés d'**attributs multiples**, parce qu'ils ont marqué d'une manière significative la vie de notre **collectivité** et reflètent un **espace culturel** vivant plutôt qu'une image figée du passé.



SAINT-HUGUES, 4^e RANG

2. REGARDS SUR LE PATRIMOINE MASKOUTAIN



› SAINT-HYACINTHE, LE MARCHÉ-CENTRE RUE DES CASCADES

LE TERRITOIRE ET SES MUNICIPALITÉS

La MRC des Maskoutains fait partie de la région administrative de la Montérégie. Situées de part et d'autre de l'autoroute Jean-Lesage, plusieurs municipalités sont établies le long des rivières Yamaska, Scibouette, Noire et Salvail. Une distance approximative de 60 kilomètres la sépare de l'agglomération de la ville de Montréal et son territoire couvre plus de 1 310 km². La MRC se distingue par le caractère uniforme du sol accentué par la présence de grandes étendues de monoculture. On y dénombre 81 685 résidents, dont 60 % habitent la ville de Saint-Hyacinthe. Quatre seigneuries sont à l'origine de l'actuel territoire de la MRC des Maskoutains : Saint-Hyacinthe (Maska), Saint-Ours, Bourgchemin et De Ramesay.

AUJOURD'HUI, 17 MUNICIPALITÉS SE PARTAGENT CET ESPACE :

Municipalités (17)	Population	Gentilé
La Présentation	2 078	Présentationnois / Présentationnoise
Saint-Barnabé-Sud	881	Barnabéen / Barnabéenne
Saint-Bernard-de-Michaudville	581	Bermigeois / Bermigeoise
Saint-Damase	2 498	Damasien / Damasienne
Saint-Dominique	2 308	Dominiquois / Dominiquoise
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 541	Hélénois / Hélénoise
Sainte-Madeleine	2 214	Madeleinois / Madeleinoise
Sainte-Marie-Madeleine	2 713	Madeleinois / Madeleinoise
Saint-Hugues	1 420	Saint-Huguois / Saint-Huguoise
Saint-Hyacinthe	51 984	Maskoutain / Maskoutaine
Saint-Jude	1 111	Rochvillois / Rochvilloise
Saint-Liboire	2 846	Liboirois / Liboiroise
Saint-Louis	752	Saint-Louisien / Saint-Louisienne
Saint-Marcel-de-Richelieu	613	Marcellois / Marcelloise
Saint-Pie	5 224	Saint-Pien / Saint-Pienne
Saint-Simon	1 136	Simonais / Simonaise
Saint-Valérien-de-Milton	1 785	Valériennois / Valériennoise
Total	81 685	

Source : Décret no 1193-2006 du 18 décembre 2006 remplaçant le décret no 1248-2005 du 14 décembre 2005. Gazette officielle du Québec, Partie 2, 17 janvier 2007, no 3.



› SAINT-HYACINTHE, 2^E RANG

UN PATRIMOINE DIVERSIFIÉ

HISTORIQUE ET ARCHIVISTIQUE

De nombreuses municipalités de la MRC des Maskoutains ont célébré 100 à 175 ans de vie paroissiale. Pour sa part, Saint-Hyacinthe a passé le cap des 250 ans d'existence en 1998. Quelques atouts : un Centre d'histoire agréé (archives et généalogie), les archives du journal Le Courrier, fondé en 1853 et doyen de la presse francophone en Amérique, sans oublier les archives municipales et paroissiales, qui demeurent des sources d'information de première importance pour tout le territoire. De nombreuses publications en témoignent.

RELIGIEUX

L'intérêt architectural de certaines des 27 églises et 5 chapelles du territoire est primordial. Pourtant, la conservation et l'entretien de ces édifices poseront, à court et moyen termes, de sérieux problèmes. Il en va de même des ensembles conventuels des différentes communautés religieuses. La vente et le recyclage de quelques couvents et monastères ont d'ailleurs débuté par manque de relève pour perpétuer leur fonction d'origine. Le sort des archives et des objets anciens, des cimetières et des presbytères est tout aussi préoccupant.

AGROALIMENTAIRE ET AGRICOLE

La région maskoutaine a toujours encouragé l'épanouissement de l'agriculture. Des industries de la transformation se sont développées en harmonie avec la variété des récoltes. Puis l'agriculture productive sur de grandes étendues s'est installée, favorisant l'implantation de lieux d'enseignement et de recherche dans différents domaines liés à l'agroalimentaire. Le chemin parcouru dans ce domaine mérite d'être mis en valeur.

ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Saint-Hyacinthe affiche une quantité, une qualité et une diversité d'éléments patrimoniaux résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels qui doivent être conservés et rénovés dans le respect de leur style et de leur époque de construction. Il en est ainsi de certains noyaux villageois et ensemble ruraux isolés. Les paysages s'associent également au caractère particulier d'un lieu, créant une interaction entre l'activité humaine et l'environnement bâti.

SCIENTIFIQUE

La faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule francophone dans ce domaine en Amérique du Nord. Elle se situe depuis plus de 60 ans dans la ville de Saint-Hyacinthe. Les professeurs et docteurs retraités ont mis sur pied une Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois. Objets, documents, livres, archives, photographies sont rassemblés par les membres. Ce riche patrimoine aurait intérêt à être mis en valeur et connu d'un plus large public.

SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE

Les savoirs et les savoir-faire se transmettent par tradition, dans une région donnée ou dans une famille et constituent un véritable patrimoine vivant. En absence d'inventaire exhaustif, c'est la littérature qui nous dévoile une affinité de ces traditions avec l'art oratoire et l'art de l'écrit liée au clergé et au séjour dans la région de nombreux politiciens accomplis. L'importance qui est dévolue au chant peut être expliquée par l'œuvre de l'abbé Charles-Émile Gadbois, instigateur de La Bonne Chanson. La danse folklorique trouve aussi de nombreux adeptes. Les enfants d'agriculteurs exercent le métier familial grâce à la transmission des connaissances d'une génération à l'autre, tout comme de nombreux artisans. Au début du 20^e siècle, des techniques de fabrication se sont transformées en petites industries : tanneries, manufactures de textile et de chaussures, briqueteries, entreprises d'extraction de la pierre et autres, sans oublier les facteurs d'orgue réputés.

TOPONYMIQUE ET COMMÉMORATIF

Les odonymes urbains proviennent de noms de religieux, d'édiles municipaux et de propriétaires terriens qui ont marqué l'histoire locale : Dessaulles, Bourdages, Girouard, Laframboise, Bouchard. En milieu rural, les odonymes géographiques tels Rapide-Plat, Yamaska, rangs du Bord-de-l'eau, de-la-Pointe-du-jour, du Moulin, de la Presqu'île ont eu préséance. Par contre, dans la région, peu d'espaces publics, de lieux, de résidences ou de salles font l'objet d'un rappel historique ou commémoratif.

FOYER PATRIMONIAL LE PLUS ANCIEN : SAINT-HYACINTHE

En 1748, un territoire concédé à François-Pierre Rigaud de Vaudreuil prend le nom de Maska. Jacques-Hyacinthe-Simon Delorme l'acquiert en 1753 et en change l'appellation pour le nommer Saint-Hyacinthe, en l'honneur de son saint patron, missionnaire dominicain (1185-1257). La seigneurie quitte le Rapide-Plat et s'installe à la Cascade, lieu propice pour l'implantation des colons et de moulins.

Aujourd'hui au cœur d'une vaste région agricole, la ville-centre bénéficie du titre de «technopole agroalimentaire». Mentionnons également la présence d'un riche patrimoine architectural, de nombreux lieux d'enseignement centenaires, d'un passé industriel prospère, d'une rivière et d'un chemin de fer complices des lieux. En 2007, près de 52 000 citoyens aux histoires multiples forment ensemble «Saint-Hyacinthe la jolie».



› SAINT-BARNABÉ SUD, RANG SAINT-AMABLE

3. LES PRINCIPES DIRECTEURS



La Politique du patrimoine de la MRC des Maskoutains s'appuie sur cinq principes directeurs. Ces derniers ont été déterminés à partir de l'état de la situation du patrimoine sur le territoire qu'elle occupe.

PRINCIPE 1 DÉCOUVRIR LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

La MRC des Maskoutains considère que la reconnaissance des éléments de notre patrimoine constitue l'étape première pour déterminer ce qui doit être conservé et pour quelle raison. Pour ce faire, nous avons besoin de l'expertise des milieux et celle de professionnels en différents domaines pour identifier ce patrimoine local et régional et le documenter.

PRINCIPE 2 RECONNAÎTRE LA VALEUR DU PATRIMOINE

La MRC des Maskoutains reconnaît que si nous préservons notre patrimoine et optons pour des moyens de mise en valeur originaux, nous en tirons de nombreux bénéfices :

- › Le patrimoine a une valeur **culturelle**. Il est lié à l'histoire d'un territoire et aux modes de vie. En cela, il nous permet de mieux comprendre nos caractéristiques actuelles.
- › Cet héritage collectif a une valeur **sociale**. Il suscite un sentiment d'appartenance à la communauté et renforce notre identité.
- › Les quartiers anciens et les noyaux villageois ont une valeur **d'usage**. Ils ont abrité de nombreuses activités domestiques, institutionnelles, industrielles, commerciales, culturelles, artisanales ou agricoles et marquent encore le paysage actuel.
- › Le patrimoine a une valeur **écologique**. Il s'inscrit dans la relation que nous entretenons avec les milieux naturels, ruraux et urbains. Il nous fait comprendre l'impact des interventions humaines sur ces milieux.
- › Les différents types de patrimoine ont une valeur **éducative**. La transmission des connaissances se fait des plus âgés aux plus jeunes, des citoyens informés ou professionnels à ceux qui veulent s'informer, aux visiteurs.

- › Le patrimoine a également une valeur **esthétique**, qui fait référence au plaisir que suscite la découverte des œuvres de nos prédécesseurs ou à l'émerveillement ressenti en visitant un cadre de vie respectueux de l'authenticité de son époque.
- › La valeur **artistique** d'un bien patrimonial se reconnaît en raison de la perfection de sa réalisation selon un style donné.
- › La valeur **économique** du patrimoine encourage un tourisme de qualité, stimule le secteur de la rénovation, participe au développement d'activités culturelles, sociales, commerciales et touristiques.

PRINCIPE 3 PROTÉGER CES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Les éléments du patrimoine sont liés au tissu social de nos collectivités. Il faut les percevoir dans un contexte communautaire pour que la protection du patrimoine soit intégrée à la gestion municipale et régionale. En effet, la préservation de notre patrimoine relève tout autant des citoyens que des administrations municipales.

PRINCIPE 4 S'ASSOCIER AUX GARDIENS DU PATRIMOINE

Ceux que nous appelons « gardiens du patrimoine » sont principalement les personnes ou organismes suivants :

- › Tout citoyen détenteur d'un élément patrimonial individuel ou familial (les propriétaires de maisons, d'archives, de photographies et d'objets anciens, par exemple);
- › Les individus qui perpétuent une tradition de savoir-faire dans leur famille ou en public (musiciens, conteurs, danseurs, artisans, par exemple);
- › Les bénévoles qui effectuent des recherches en histoire ou en généalogie et qui diffusent parfois le fruit de leur travail;
- › Le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, qui voit à la conservation et à l'organisation des archives et documents, ainsi qu'à la réalisation d'activités en généalogie ou de conférences, entre autres;

- › La Société du patrimoine religieux et les communautés religieuses, pour l'inventaire des biens et objets liturgiques des églises et ceux des nombreuses congrégations, ainsi que les activités de sensibilisation;
- › Les organismes voués à la préservation des éléments patrimoniaux (l'Association du patrimoine agricole du Québec, la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois, l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, la Commission du patrimoine maskoutain, les comités de patrimoine municipaux, par exemple);
- › Les municipalités et la MRC, en tant qu'intervenantes de première ligne en ce qui concerne leur patrimoine bâti et naturel; elles agissent entre autres par la réglementation à mettre en place ou à faire respecter et par la prise de décision à l'égard du patrimoine à conserver;
- › Le gouvernement provincial, par des orientations, un soutien financier et des outils réglementaires qu'il recommande aux municipalités exemptes de biens classés;
- › Le gouvernement fédéral, par sa participation à des projets particuliers.

PRINCIPE 5

TRANSMETTRE L'IMPORTANCE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

« Adopter son patrimoine » est une façon de développer des initiatives locales et régionales ou d'y participer pour que la transmission de la valeur du patrimoine puisse s'opérer. C'est pourquoi le patrimoine doit faire l'objet d'activités éducatives, de projets d'interprétation et de manifestations festives, afin que la population puisse saisir la valeur de ses propres racines.



› SAINTE-MADELEINE, SAINTE-MARIE-MADELEINE, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

À la lumière de l'énoncé des principes directeurs, la MRC des Maskoutains entend intervenir selon quatre axes prioritaires d'intervention. Ces axes sont les points d'ancrage des orientations et des objectifs répondant aux besoins du milieu en matière de patrimoine. C'est une façon de formuler nos préoccupations :

AXE 1 CONNAÎTRE ET DÉCOUVRIR

Le patrimoine est là sous nos yeux, objet de préoccupation ou non, considéré par les citoyens ou relativement méconnu. Nous pouvons nous informer ou être informés au sujet du patrimoine local et régional. Par divers moyens, nous devons apprendre à le reconnaître, et ensuite être à même de l'apprécier. Des activités devraient notamment être organisées pour les jeunes.

AXE 2 COMPRENDRE POUR PRÉSERVER

Lorsque l'information disponible nous aide à saisir l'intérêt d'un objet, d'un personnage ou d'un bâtiment dans son contexte et dans son environnement, nous nous rendons compte de son importance. Il est alors plus facile de s'entendre sur la nécessité de trouver des moyens pour le préserver.

AXE 3 CONSERVER ET SAUVEGARDER

Maintenir un bien patrimonial en bon état, éviter le retrait de ses parties constituantes, procéder à l'ajout de nouveaux éléments, s'il y a lieu, selon les caractéristiques du bien, voilà des façons de conserver son unicité et de la perpétuer pour l'avenir. Dans certains cas, des mesures de sauvegarde sont nécessaires. Il s'agit d'une garantie de protection accordée par une autorité désignée. C'est une façon de défendre le patrimoine pour le conserver.

AXE 4 METTRE EN VALEUR ET DIFFUSER

Nous souhaitons voir révéler différents éléments de notre patrimoine, pour saisir d'où nous venons. Ces éléments patrimoniaux doivent ensuite être partagés avec d'autres par différents moyens de communication. En effet, les éléments de notre patrimoine gagnent à être connus pour que nous puissions les apprécier en ayant la conviction de nous y reconnaître collectivement.

5. LES ORIENTATIONS



SAINT-DAMASE, RANG DU HAUT-CORBIN

Nous proposons de privilégier certains aspects du patrimoine, en précisant sous quels angles nous les aborderons :

1. ACCROÎTRE L'ACCÈS À L'HISTOIRE RÉGIONALE;
2. VALORISER L'ARCHITECTURE DU CADRE BÂTI ANCIEN;
3. PROTÉGER LES PAYSAGES IDENTITAIRES;
4. DONNER UNE MÉMOIRE AUX LIEUX;
5. PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES OBJETS DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE;
6. DÉCOUVRIR NOS PORTEURS DE TRADITIONS;
7. PROMOUVOIR LE PATRIMOINE EN TANT QUE MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL.



› SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE, CABANE À SUCRE, RANG FLEURY

6. PLAN D'ACTION RÉGIONAL



› LA PRÉSENTATION, RUE DE L'ÉGLISE

Nous désirons atteindre des objectifs précis pour chacune des orientations proposées. Ces 23 objectifs se concrétiseront par des moyens (actions particulières) à mettre de l'avant pour y arriver. Voici donc le plan d'action régional :

ORIENTATION 1 *Pour accroître l'accès à l'histoire régionale, nous proposons les objectifs et moyens suivants :*

1.1 DIFFUSER LES CONNAISSANCES	
OBJECTIFS	MOYENS
(1) Valoriser les organismes et comités impliqués dans le domaine du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> › Informer les citoyens de la mission et des réalisations de ces organismes et comités.
(2) Faire connaître davantage l'histoire des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> › Utiliser les sites Web de la MRC et des municipalités; › Faire circuler les publications, dépliants, articles ou autres médias.
(3) Mettre en valeur l'histoire des municipalités sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> › Organiser des visites guidées; › Installer des panneaux d'interprétation.
(4) Établir un partenariat avec des institutions d'enseignement et des organismes oeuvrant auprès des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> › Définir une approche relative au patrimoine pour chaque type de clientèle; › pour différents milieux (urbain ou rural).

1.2 POURSUIVRE LES RECHERCHES ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES	
OBJECTIFS	MOYENS
(5) Encourager le développement du portrait historique du territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> › Poursuivre la rédaction de publications sur l'histoire des municipalités; › Intéresser de nouveaux collaborateurs pour effectuer des recherches dans les domaines peu ou pas développés.

ORIENTATION 2 *Pour valoriser l'architecture du cadre bâti ancien, nous proposons les objectifs et moyens suivants :*

2.1 DÉTERMINER LES ÉLÉMENTS ET LES ENSEMBLES PATRIMONIAUX SIGNIFICATIFS	
OBJECTIFS	MOYENS
(6) Effectuer l'inventaire du patrimoine bâti du territoire de la MRC (Schéma d'aménagement révisé :action 11)	<ul style="list-style-type: none"> › Faire un pré-inventaire photographique › Trouver des photographies anciennes › Rassembler la documentation disponible › Faire appel aux propriétaires privés.
	<ul style="list-style-type: none"> › Élaborer un devis d'inventaire et un échéancier avec les municipalités : › Superviser le travail d'inventaire › Élaborer un dossier par propriété facilement consultable.

ORIENTATION 2 Pour valoriser l'architecture du cadre bâti ancien, nous proposons les objectifs et moyens suivants :

2.1 DÉTERMINER LES ÉLÉMENTS ET LES ENSEMBLES PATRIMONIAUX SIGNIFICATIFS

OBJECTIFS	MOYENS
⁽⁷⁾ Faire connaître la diversité des styles architecturaux	› Réaliser des brochures ou des publications sur l'architecture urbaine et rurale d'après les inventaires du patrimoine bâti et les recherches effectuées.
⁽⁸⁾ Reconnaître, par divers moyens, l'apport des intervenants dans le domaine du patrimoine	› Instaurer des « Prix de reconnaissance en patrimoine » (événement aux deux ans).

2.2 GÉRER LE CADRE BÂTI ANCIEN POUR LE SAUVEGARDER ET AMÉLIORER LES SECTEURS TRANSFORMÉS

OBJECTIFS	MOYENS
⁽⁹⁾ Déterminer les secteurs et les bâtiments à protéger	› Revoir la valeur patrimoniale des secteurs d'intérêt.
⁽¹⁰⁾ Statuer sur les outils de protection	› En matière d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none">- Adapter le schéma d'aménagement révisé;- Adapter les plans d'urbanisme;- Adapter la réglementation d'urbanisme. › En matière d'aide financière : <ul style="list-style-type: none">- Utiliser les programmes de subventions à la rénovation patrimoniale- Instaurer des mesures incitatives à la restauration et bonifier celles qui existent déjà.
⁽¹¹⁾ Accompagner les propriétaires dans leur démarche de rénovation	› Offrir un soutien technique et professionnel (personne-ressource en patrimoine bâti).
⁽¹²⁾ Veiller à la conservation, à la protection ou au recyclage du patrimoine religieux et institutionnel	› Établir des priorités de conservation selon la valeur historique, culturelle ou esthétique des églises, à inclure au schéma d'aménagement. › Consolider le partenariat local pour conserver le patrimoine religieux malgré le changement de vocation inévitable de certains lieux : <ul style="list-style-type: none">- église - presbytère - cimetière - couvent - bâtiment institutionnel

ORIENTATION 3 *Pour préserver les paysages identitaires, nous proposons les objectifs et moyens suivants :*

3.1 RECONNAÎTRE, 3.2 PROTÉGER ET 3.3 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES

OBJECTIFS	MOYENS
⁽¹³⁾ Reconnaître les paysages identitaires sur l'ensemble du territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> › Réaliser un inventaire photographique › Choisir des sites prioritaires
⁽¹⁴⁾ Protéger les paysages identitaires	<ul style="list-style-type: none"> › Mettre en place des mesures de protection et de conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le schéma d'aménagement révisé; - Adapter les plans d'urbanisme; - Adapter la réglementation d'urbanisme.
⁽¹⁵⁾ Mettre en valeur ces paysages identitaires	<ul style="list-style-type: none"> › Valoriser les espaces retenus en les intégrant, par exemples, au réseau cyclable de la MRC, aux visites guidées, aux projets d'aménagement urbain;
	<ul style="list-style-type: none"> › Accorder une attention particulière aux entrées et aux sorties des municipalités.

ORIENTATION 4 *Pour donner une mémoire aux lieux, nous proposons les objectifs et moyens suivants :*

4.1 VALORISER LA TOPONYMIE ET LA COMMÉMORATION

OBJECTIFS	MOYENS
⁽¹⁶⁾ Valoriser la toponymie et la commémoration	<ul style="list-style-type: none"> › Documenter les odonymes (routes, rangs, rues, ponts, ruisseaux, salles, centres, parcs, etc.);
	<ul style="list-style-type: none"> › Inscrire davantage l'histoire dans le paysage des municipalités en nommant des salles, bâtiments, résidences, maisons privées, espaces publics, nouveaux développements, etc.) d'après des événements ou des personnages significatifs; › Se doter d'un cadre de commémoration.

4.2 SE PRÉOCCUPER D'ARCHÉOLOGIE

⁽¹⁷⁾ Reconnaître et protéger le patrimoine archéologique (Schéma d'aménagement révisé : action 12)	Réaliser une étude de potentiel archéologique.
---	--

ORIENTATION 5 *Pour préserver et mettre en valeur les objets de la mémoire collective, nous proposons les objectifs et moyens suivants :*

5.1 PROTÉGER LES PHOTOGRAPHIES ANCIENNES, OBJETS LITURGIQUES, ARCHIVES MUNICIPALES ET PAROISSIALES ET AUTRES OBJETS D'INTÉRÊT

OBJECTIFS	MOYENS
⁽¹⁸⁾ Valoriser la conservation d'objets présentant un intérêt ethnologique	<ul style="list-style-type: none">› Localiser les éléments privés de la culture matérielle; Susciter des occasions de mise en valeur lors de la tenue d'événements;› Contribuer à la conservation et à la diffusion de photographies anciennes d'intérêt ethnologique;› Évaluer la pertinence de l'implantation d'une réserve muséologique.
⁽¹⁹⁾ Évaluer les besoins en matière de conservation des archives municipales et paroissiales	<ul style="list-style-type: none">› S'assurer que les documents historiques sont conservés dans les meilleures conditions possibles;› Conseiller les municipalités et les fabriques sur les mesures de conservation appropriées;

ORIENTATION 6 *Pour découvrir nos porteurs de traditions, nous proposons les objectifs et moyens suivants :*

6.1 TROUVER ET VALORISER CES PORTEURS DE TRADITIONS ET LEUR TRAVAIL

OBJECTIFS	MOYENS
⁽²⁰⁾ Valoriser le travail des musiciens, chanteurs, conteurs, artisans, danseurs (folklore) et autres qui transmettent leur savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">› Effectuer un répertoire des « porteurs de tradition »;› Développer la visibilité des produits issus des savoir-faire traditionnels;› Trouver les personnes qui détiennent des savoirs dans le but de produire éventuellement des enquêtes ethnologiques.

ORIENTATION 7 *Pour promouvoir le patrimoine en tant que moteur de développement économique, social et culturel, nous proposons les objectifs et moyens suivants :*

7.1 FAVORISER

OBJECTIFS	MOYENS
(21) Le développement d'activités d'animation	<ul style="list-style-type: none"> › Bonifier les activités qui existent; › Mettre sur pied de nouvelles activités.

7.2 DÉVELOPPER

(22) Un circuit « Découvertes maskoutaines »	<ul style="list-style-type: none"> › En concertation avec les organismes, les comités, les propriétaires et les municipalités pour : <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité et la diversité d'attrait à proposer; - Favoriser la mise en réseau.
--	--

7.3 SE DOTER

(23) D'un équipement muséal *** (Schéma d'aménagement révisé : action 19)	<ul style="list-style-type: none"> › Mettre sur pied un centre d'interprétation pour la mise en valeur des richesses patrimoniales régionales, dont celles qui sont liées au domaine agroalimentaire.
--	--

*** Prioritaire compte tenu de la quantité et de la qualité des artefacts (objets) et sources documentaires à mettre en valeur pour le bénéfice des citoyens et des visiteurs.



› SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, RANG DE L'ÉGLISE

7. LA MISE EN ŒUVRE



› SAINT-HYACINTHE À L'ANGLE DES RUES GIROUARD ET MONDOR

LE RÔLE DE LA MRC ET LE PARTENARIAT

LA MRC FACILITATRICE

La Politique du patrimoine tient compte des responsabilités des 17 municipalités de la MRC des Maskoutains. Les élus municipaux ont le devoir de partager les charges publiques d'ordre administratif selon les besoins de leur milieu respectif. Le patrimoine devrait faire partie des impératifs auxquels ils doivent répondre.

Cependant, la MRC peut faciliter la mise en valeur du patrimoine local en offrant un soutien aux municipalités, aux principaux intervenants et aux organismes ou comités du milieu, dans la réalisation de différents projets.

Les employés chargés de diriger et d'exécuter les tâches des nombreux services municipaux et régionaux sont également mis à contribution. Leur rôle est d'encadrer la conservation du patrimoine bâti et paysager, la gestion des cours d'eau et des boisés, la réalisation de projets de mise en valeur, ainsi que la préservation des archives municipales.

Plusieurs actions sont également accomplies par des bénévoles. Ces personnes ont un rôle important dans la conservation et la transmission des éléments du patrimoine. Certaines le font par intérêt, et même par vocation. Ces personnes doivent pouvoir compter sur notre appui.

LA MRC MAÎTRE D'ŒUVRE

La MRC est responsable de l'adoption de la Politique du patrimoine et des moyens retenus pour en assurer le suivi. De concert avec ses partenaires municipaux, la MRC assume les rôles suivants :

- › Élaborer la Politique du patrimoine par l'intermédiaire de la Commission du patrimoine maskoutain et en assurer le suivi;
- › Favoriser l'accès de la population à sa mémoire collective et la conservation de son patrimoine en accompagnant chacune des municipalités de son territoire;

- › Soutenir les organismes et comités des différents milieux dans la réalisation de leurs projets en lien avec le patrimoine;
- › Conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de réaliser différents projets : inventaires, publications, programmes d'appui à la rénovation de biens culturels et autres.

La Commission du patrimoine maskoutain, pour sa part, remplit les fonctions suivantes :

- › Assumer l'élaboration du cadre général et des orientations de la Politique du patrimoine et faire le suivi du plan d'action régional;
- › Élaborer des projets en lien avec le patrimoine qui touchent l'ensemble de la MRC.

Le rôle d'une MRC est aussi d'inscrire les zones et les éléments d'intérêt patrimonial dans le schéma d'aménagement afin d'inciter les municipalités à établir des règles de conservation et de mise en valeur. Toutefois, les municipalités sont responsables de leur plan d'urbanisme et de l'inclusion dans ce dernier des éléments patrimoniaux présents sur leur territoire respectif.

De plus, dans le cadre de son mandat d'aménagement du territoire, la MRC des Maskoutains est bien placée pour réaliser différents projets d'inventaire. Elle contribue ainsi à l'amélioration des connaissances, notamment en matière de patrimoine bâti et de paysages.

Enfin, la MRC peut jouer un rôle de promotion en produisant et diffusant divers outils de sensibilisation. Elle peut soutenir et accompagner tout processus de concertation régionale qui concourt à la réalisation de projets mobilisateurs.

LES PARTENAIRES

Les partenaires principaux de la MRC des Maskoutains en matière de patrimoine sont évidemment, en premier lieu, les municipalités de son territoire.

- › Les municipalités doivent miser sur la connaissance de leurs richesses patrimoniales et de leur identité propre. En tant qu'intervenantes auprès de leurs citoyennes et citoyens, les municipalités choisiront des actions qui correspondent à leurs particularités. Elles peuvent donc intervenir en appuyant des projets locaux.
- › Les municipalités peuvent également participer à la conservation d'éléments patrimoniaux en accordant une attention particulière aux bâtiments anciens dans leur réglementation.

La MRC des Maskoutains compte également sur la collaboration d'organismes régionaux afin d'atteindre les objectifs énoncés dans sa Politique du patrimoine. Parmi les acteurs de premier plan, on retrouve :

- › La direction régionale de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- › Le Centre local de développement Les Maskoutains;
- › Le Bureau du tourisme et des congrès;
- › La Société de développement du centre-ville de Saint-Hyacinthe;
- › La Corporation de développement commercial de Saint-Hyacinthe.

D'autres partenaires seront aussi mis à contribution à différentes étapes de la réalisation de la Politique du patrimoine : le Centre local d'emploi, le Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe, le Centre d'histoire, la Société du patrimoine religieux, l'Association provinciale du patrimoine agricole, la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois, les institutions religieuses et autres.

La planification et la réalisation de projets d'envergure ont démontré l'importance du partenariat avec le milieu des affaires et du développement, ainsi qu'avec la Commission scolaire, dans une perspective d'éducation à l'importance du patrimoine et de transmission de ce dernier.

Enfin, la Commission du patrimoine maskoutain est l'organisation toute désignée pour veiller à l'application et au suivi des objectifs de la Politique du patrimoine.

La MRC est consciente qu'un travail important reste à accomplir pour faire connaître, préserver et valoriser ce potentiel en grande partie inexploité qu'est le patrimoine.



› SAINT-HYACINTHE, RUE GIROUARD EST

POUR CONCLURE

DES DÉFIS RÉGIONAUX

LA RESPONSABILISATION

La MRC ne peut pas assumer seule la mise en œuvre de la Politique du patrimoine. Chacun, du simple citoyen aux gouvernements locaux, doit s'investir pour réaliser les interventions qu'elle nécessitera.

LA RÉALISATION : UN PROJET RÉGIONAL

La MRC doit stimuler et harmoniser les actions des différents milieux communautaires afin d'assurer l'avancement des projets. La MRC s'engage à promouvoir la prise en charge du patrimoine et à inciter les municipalités à s'impliquer.

La réalisation du plan d'action régional incombe aussi aux élus, à l'ensemble des citoyennes et des citoyens et à tous les partenaires concernés. La collectivité doit s'impliquer dans l'accomplissement de cette Politique du patrimoine conçue pour l'ensemble de la région maskoutaine.

LA CONCERTATION DES ACTEURS DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE

Les acteurs dans ce domaine sont peu nombreux. Chacun est plus ou moins isolé avec ses problèmes particuliers : développement d'activités, recherche de financement, promotion, etc. Une meilleure coordination permettra d'utiliser au mieux les compétences de chacun, de partager des services et des expertises.

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AU PATRIMOINE

Des efforts devront être faits pour promouvoir davantage les différentes facettes du patrimoine par des activités populaires. Trop peu de gens connaissent les richesses patrimoniales de leur milieu et de leur région.

LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE BÂTI

La MRC des Maskoutains doit assurer l'aménagement et le développement du territoire, selon le schéma d'aménagement révisé adopté par son conseil. La Politique du patrimoine vise à bonifier les orientations de ce dernier et, par le fait même, les plans d'urbanisme.

LA VALORISATION DES RICHESSES PATRIMONIALES DE NOTRE TERRITOIRE

Le patrimoine est une des assises importantes pour le développement de notre région. Plusieurs organismes s'en préoccupent, mais il faudra une plus grande mobilisation des intervenants, des élus et de la population pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur.

NOTRE POLITIQUE DU PATRIMOINE

« Manière concertée d'exposer nos aspirations à l'égard du patrimoine de la MRC des Maskoutains, avec le devoir social et moral de le léguer aux générations suivantes, enrichi de nos propres apports. »

Commission du patrimoine maskoutain



› SAINT-HYACINTHE

TERMINOLOGIE ASSOCIÉE AU PATRIMOINE

CITATION

Statut qu'une municipalité peut attribuer à un monument historique de son territoire en vertu de la Loi sur les biens culturels et qui permet la sauvegarde de ce dernier.

COMMÉMORATION

Le fait de rappeler à la mémoire un personnage ou un événement du passé auquel la collectivité attribue un rôle significatif dans son histoire. La commémoration est parfois un geste honorifique, parfois un geste de pédagogie historique destinée aux générations actuelles et futures.

Exemples : monument à messire Antoine Girouard, plaque commémorative d'une famille souche, journée souvenir, épigraphes, panneau historique rappelant un fait important, odonymes.

CONSERVATION

Maintenir en bon état, préserver de toute altération et de la destruction. Entretien et préserver, garder un bien patrimonial dans son état d'origine, dans la mesure du possible, pour assurer son intégrité à travers le temps.

Exemples : si des modifications s'imposent sur un bâtiment d'intérêt patrimonial, assurer l'intégration de l'ajout selon la forme et les qualités architecturales de celui-ci en tenant compte de son environnement. S'inspirer de normes ou de réalisations réussies dans la région.

MISE EN VALEUR

Faire connaître au public les œuvres produites dans le passé en utilisant différents moyens de communication.

Exemples : des visites guidées d'un bâtiment historique, conférences, expositions, ateliers avec des artisans maîtrisant des techniques anciennes, publications, festival de danses folkloriques, de musique traditionnelle ou de conteurs, mise sur pied d'un centre d'interprétation.

MONUMENT HISTORIQUE

Immeuble qui présente un intérêt patrimonial par son architecture ou son utilisation.

PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Restes matériels ou artefacts, la plupart du temps enfouis sous terre ou sous l'eau, laissés par les humains du passé en différents endroits et à différentes époques, dont la mise au jour permet de se faire une idée sur leurs modes de vie.

Exemples : fouilles archéologiques historiques effectuées au parc Dessaulles de Saint-Hyacinthe (lieu d'implantation du manoir seigneurial), ou encore fouilles archéologiques préhistoriques en Montérégie à Pointe-du-Buisson (5 000 ans de présence amérindienne).

PATRIMOINE IMMOBILIER

Éléments du paysage, bâtiments, monuments ou installations fixés au sol et qui témoignent de la façon dont une communauté a occupé cet espace à travers le temps.

Exemples : maisons, églises, granges, ponts, croix de chemin, forme urbaine, couverture végétale, percées visuelles, places publiques.

PATRIMOINE MOBILIER

Éléments matériels non fixes conservés dans leur milieu d'origine, dans un centre d'archives ou dans un musée et qui offrent la possibilité d'accroître la connaissance et l'appréciation de la culture matérielle d'une communauté à différentes époques.

Exemples : objets, collections, productions artistiques, meubles, outils, équipements, documents manuscrits, photographies.

PATRIMOINE NATUREL

Ensemble de formations physiques, biologiques et hydrographiques, préservées ou non, qui caractérisent un territoire en tant qu'habitat et lui donnent sa particularité.

Exemples : uniformité du sol, boisés, rivières et affluents secondaires, zones agricoles cultivées ou en friche, nature des sols, formation géologique, végétation, zones humides.

PATRIMOINE PAYSAGER

Ensemble de traces, privées ou publiques, qui rappellent les occupations successives du sol par les habitants d'une communauté et qui sont chères à la collectivité (paysages identitaires).

Exemples : trame des rues en milieu urbain ancien, jardins, arbres matures isolés ou parc, présence de grande monoculture, noyau villageois, percées visuelles entre des bâtiments, vue sur un cours d'eau.

PATRIMOINE VIVANT

Connaissances et savoir-faire que détiennent et transmettent des personnes appelées « porteurs de tradition ». Ces témoignages et créations contribuent à préserver et à valoriser la culture d'expression orale et gestuelle d'une communauté.

Exemples : musiques et danses traditionnelles, techniques d'artisanat, contes, récits, métiers anciens. Les porteurs de traditions sont les témoins d'événements historiques, les artisans de métiers traditionnels, les conteurs, les danseurs, les artistes.

PROTECTION

Garder la mémoire des œuvres produites par le passé et entreprendre des actions afin de les transmettre aux générations suivantes, pour que de nouvelles richesses patrimoniales s'inscrivent continuellement dans l'ensemble de notre patrimoine culturel collectif.

RECYCLAGE

Conserver l'architecture ancienne extérieure du bâtiment, tout en adaptant l'espace intérieur à de nouvelles fonctions.

Exemples : le centre d'art actuel Expression à Saint-Hyacinthe loge au 2^e étage du Marché du centre-ville. Le partage d'activités sociales, communautaires et religieuses dans l'église de Saint-Bernard-de-Michauville.

RESTAURATION

Remettre en état l'ensemble des composantes extérieures et intérieures d'un bâtiment ancien. Les éléments architecturaux peuvent être reconstruits d'après le modèle existant mais abîmé par le temps ou à partir de photographies anciennes. On peut également restaurer un objet selon le même principe.

SAUVEGARDE

Défendre un bien patrimonial pour le conserver et lui faire conférer un statut particulier par le gouvernement provincial (bien culturel classé) ou par une municipalité (citation ou site du patrimoine). Un bien patrimonial qui fait l'objet d'une sauvegarde est protégé par une garantie accordée par une autorité ou une institution.

SITE DU PATRIMOINE

Tout ou partie du territoire d'une municipalité où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique. Une municipalité peut décider de la constitution d'un site du patrimoine afin de conférer à cet ensemble patrimonial un statut de sauvegarde en vertu de la Loi sur les biens culturels.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

COMITÉ DE TRAVAIL POUR UN ÉNONCÉ DU PATRIMOINE MASKOUTAIN, Énoncé sur le patrimoine maskoutain, rédaction F. Girard et M. Robidoux, janvier 2005.

CONSEIL MONTRÉGIEN DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, résumé des portraits sectoriels effectués en 2003, 2004 et 2005, Muséologie, Histoire et patrimoine.

CRE MONTRÉGIE EST, CMCC ET MCCQ, Portrait culturel du territoire de la Montérégie Est, version évolutive, avril 2007.

GRUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC, sous la présidence de Roland Arpin, Notre patrimoine, un présent du passé, novembre 2000.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, direction des Communications, La politique culturelle du Québec, 1992.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, L'analyse des noyaux villageois de la municipalité régionale de comté des Maskoutains, Diane Viau inc., décembre 1986.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, Le patrimoine agricole dans la municipalité régionale de comté des Maskoutains, Diane Viau inc., février 1988.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, Le patrimoine urbain de la ville de Saint-Hyacinthe, Diane Viau inc., février 1988.

MRC DES MASKOUTAINS, Schéma d'aménagement révisé, mai 2003.

Politique du patrimoine, énoncé d'orientation pour la politique du patrimoine de la Ville de Montréal, avril 2004. Référence Internet : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/patrimoine/enonce.htm>

Politique du patrimoine, Ville de Montréal, mai 2005.

Politique du patrimoine, notre identité en jeu, Ville de Rivière-du-Loup, décembre 2002.

Projet de politique du patrimoine, Ville de Québec, juin 2006.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DU LOISIR MUNICIPAL, Ministère de la Culture et des Communications, Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, 1997.

SITES INTERNET

www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca : Ministère de la culture et des communications du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca : Institut de la statistique du Québec.

www.mamr.gouv.qc.ca : Ministère des affaires municipales du Québec.

http://www.ottawa.ca/city_services/planningzoning/2020/arts/toc_fr.shtml, Plan pour le patrimoine, Ville d'Ottawa, avril 2003.

<http://www.culture.gov.on.ca/french/culdiv/heritage/index.html> : Patrimoine, Ministère de la culture de l'Ontario.

Sites de nombreuses municipalités et MRC ayant élaboré des politiques culturelles, volet Patrimoine.





F. X. Pellane St Jude P 3
Magasin

› SAINT-JUDE, RUE ST-EDOUARD